MODALITÉS D'ACCÈS (du 1er janvier au 31 décembre)

Catégories Type de véhicules Passages / an Véhicule personnel ou de socièté, $1 \, \mathrm{m}^3$ petites remorques 24 passages par an sur les deux déchèteries Petits utilitaires (type Kangoo, Partner, $2 \grave{a} 3 m^3$ publiques Jumpy), remorques réhaussés) Fourgon de tailles moyennes (type $4 \hat{a} 7 \text{ m}^{3}$ Vivaro, Transit, Traffic, Vito,...) et Véhicules aiquillés 750 kg professionnelle sauf particulier octroyant 6 8 à 12 m³ Fourgon de grandes tailles et bennes (type Iveco Daily, Renault Master, passages par an sur les deux Mercedes Sprinter....) déchèteries publiques Plus de 12 m³ Camion avec caissons, camions plateaux Interdit et orienté vers la déchèterie professionnelle

Au delà de ce nombre de passages, l'usager est considéré comme professionnel et est refusé sur les deux déchèteries publiques.



PLUS D'INFORMATIONS

__

Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle 117 rue Pierre Passemard - 69210 L'Arbresle 04 74 01 68 90 / ccpa@paysdelarbresle.fr

www.paysdelarbresle.fr

Q

f





ir

ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

DU PAYS DE L'ARBRESLE





PLUS D'INFORMATIONS

Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle 04 74 01 68 90 ccpa@paysdelarbresle.fr

www.paysdelarbresle.fi

Q

Fi Y

O

in

DEUX DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE

Déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle

Lieu-dit: sous la roche – desservie par la RN7

| Jours | du 01/10 au 31/03 | du 01/04 au 30/09 |
|----------|-------------------|-------------------|
| Lundi | 9h-12h / 14h-17h | 9h-12h / 14h-18h |
| Mardi | Fermée | Fermée |
| Mercredi | 9h- 12h / 14h-17h | 9h- 12h / 14h-18h |
| Jeudi | 9h- 12h / 14h-17h | 9h- 12h / 14h-18h |
| Vendredi | 9h- 12h / 14h-17h | 9h- 12h / 14h-18h |
| Samedi | 9h-17h NON STOP | 9h-18h NON STOP |

Déchèterie de Courzieu

Lieu-dit: la Brévenne – desservie par le chemin rural n°4

| Jours | du 01/10 au 31/03 | du 01/04 au 30/09 |
|----------|-------------------|-------------------|
| Lundi | 14h-17h | 14h-18h |
| Mardi | 9h-12h / 14h-17h | 9h-12h / 14h-18h |
| Mercredi | 14h-17h | 14h-18h |
| Jeudi | Fermée | Fermée |
| Vendredi | 9h- 12h / 14h-17h | 9h- 12h / 14h-18h |
| Samedi | 9h-17h NON STOP | 9h-18h NON STOP |

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Uniquement pour les personnes résidant sur le Pays de L'Arbresle et Brussieu :

carte d'accès obligatoire à demander auprès de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

(Toute nouvelle demande, suite à une perte de la carte, doit être accompagnée d'un chèque de 5 €.)

Formulaire à télécharger sur le site www.paysdelarbresle.fr

A partir du 3 février 2020, les profesionnels ne sont plus acceptés en déchèteries publiques. Une déchèterie privée leur est réservée à Fleurieux sur L'Arbresle.

DÉCHETS ACCEPTÉS









MOBILIER.



MÉTALIX



HUILES DE VIDANGE



















TEXTILES CHAUSSURES





PLAQUES DE PLATRE









PILES ET BATTERIES

RÉUTILISATION Sur Fleurieux uniquement





Collecte de l'amiante liée en déchèteries sur inscription : Mardi 13 octobre (Fleurieux).

Les dépôts sauvages sont interdits sous peine d'amende.



- Respecter les consignes du gardien
- Faire preuve de courtoisie avec tous.
- Avant de repartir, l'usager doit nettoyer les éventuels déchets tombés sur le sol.
- Les déchets dangereux des ménages doivent être déposés à l'endroit désigné par le gardien.
- Les animaux doivent rester dans les
- Les mineurs sont sous la surveillance des usagers qui les ont amenés.